

47^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 04 février 2020 à 19h30

Au Centre Culturel et Sportif de Courfaivre

- Président** : M. Vincent Voyame, Président.
- Secrétaire** : M. Raphaël Messerli, Chancelier de la commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Etienne Dobler, M. Raoul Jaeggi, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann et M. le Maire Jean-Bernard Vallat.
- Excusés** : M. Gérald KRAFT, secrétaire du Conseil général ainsi que M. Pascal Crétin, Conseiller communal.
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 3 du 23 janvier 2020, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

M. le Président Vincent Voyame a le plaisir d'ouvrir la séance au Centre Culturel et Sportif de Courfaivre. Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, le Chancelier M. Raphaël Messerli, les représentants de la presse et le public.

M. Voyame revient sur l'exploit du HC Ajoie. Il les remercie pour les moments vécus et l'image très positive de notre coin de pays le Jura. Toutes ses félicitations vont à l'équipe, à l'encadrement, aux nombreux bénévoles et supporters. Cette annonce fait place à de nombreux applaudissements.

M. Voyame informe également que le Chancelier communal, M. Messerli, va se marier et qu'il changera de nom pour s'appeler Raphaël Mérillat dès le 14 février 2020.

Le président poursuit en informant qu'il a reçu les courriers suivants :

Une invitation à l'assemblée générale du FunB Orchestra, assemblée à laquelle il s'est excusé.

Une invitation à l'inauguration de la nouvelle agence Raiffeisen à Bassecourt, invitation à laquelle il s'est excusé mais un représentant du Conseil communal représentera la commune.

M. Voyame a aussi reçu trois requêtes qu'il présente à la suite :

- Une requête reçue du village de Berlincourt et qui concerne les haies bordant la rue menant au réservoir au-dessus de Berlincourt. M. Juillerat est informé de ce cas et il fera le nécessaire afin de remettre l'endroit en état.
- Une requête est arrivée au président de la part de Mme Bernadette Oriet de Courfaivre par téléphone, puis par courriel, au sujet de l'accueil de Mme Marieta de Moraes, descendante de Marianne Ioset de Courfaivre et Gisèle Porto Sanglard, descendante de Mathieu Sanglard de Cornol, toutes deux historiennes de Nova Friburgo au Brésil. La demande de Mme Oriet porte sur la visite du village de Courfaivre et l'organisation d'un apéritif d'accueil aux dates proposées du 26 ou 27 mars 2020. Le Conseil communal a été informé de cette demande et a d'ores et déjà préavisé favorablement cette demande.

M. Voyame explique également que les dates des séances ont été validées par le bureau du Conseil général et les jours du Conseil Général ont été modifiées. Ainsi, le Conseil Général aura lieu le lundi en lieu et place du mardi. Il en va de même des séances de bureau qui auront lieu le mercredi à la place du jeudi. Le tableau des séances est ci-dessous :

| <u>Date CG 2020</u> | <u>Date bureau 2020</u> |
|----------------------|-------------------------|
| • Lundi 9 mars | Mercredi 12 février |
| • Lundi 6 avril | Mercredi 18 mars |
| • Lundi 25 mai | Mercredi 6 mai |
| • Lundi 15 juin | Mercredi 27 mai |
| • Lundi 21 septembre | Mercredi 2 septembre |
| • Lundi 16 novembre | Mercredi 28 octobre |
| • Lundi 14 décembre | Mercredi 25 novembre |

M. Vincent Voyame explique également qu'il a été contacté par la SEB mais qu'il ne développera pas cette demande ce soir, il informera Mme Beuchat de la demande reçue.

Le président demande ensuite si l'Ordre du Jour est accepté par le Conseil général et le groupe HSA souhaite le report de la réponse à la question écrite n°50.

Suite au vote, 25 personnes souhaitent le report contre 3 qui s'y opposent et 4 personnes sans avis. Le point 7 est donc reporté au prochain Ordre du Jour du Conseil général.

1. Appel.

Raphaël Messerli, Chancelier, procède à l'appel nominal.

Mme Gabrielle Gelso (PS+Verts) est excusée et remplacée par M. Bernard Wipfli.
Mme Agnès Veya (PS+Verts) est excusée et remplacée par Mme Jeannine Prince.
M. Céline Grellier (HSA) est excusée et remplacée par Mme Romina Bapst.

33 conseillers généraux sur 33 sont présents

2. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019.

Le PV, qui a été rédigé par M. Raphaël Messerli, Chancelier, subit une modification demandée par le groupe HSA.

Le groupe HSA propose la modification suivante : Page 3, concernant le point « Réponse à une pétition ». Les réponses à la pétition ne sont pas parvenues aux auteurs de la motion avant le 18 janvier 2020.

M. Voyame propose d'inclure la modification dans le présent PV et d'approuver celui du 17 décembre 2020.

La modification est acceptée et le PV du 17 décembre 2020 est approuvée.

3. Communications.

M. le maire informe que M. Crétin est excusé car grippé.

PS la Combe :

Il poursuit en parlant du dossier de viabilisation du secteur de la Combe à Courfaivre qui va débiter durant le printemps de cette année ! Eh oui, enfin ! Après d'âpres négociations ou tout le mérite en revient en particulier à Gérard Ruch pour sa patience et son habilité à trouver les bonnes solutions, le conseil communal est prêt à entrer dans le vif du sujet et à pouvoir proposer des parcelles à construire.

Des mois, des années de procédures mais au final pour arriver au terme d'un dossier qui va permettre un développement de zones à bâtir sur Courfaivre.

Incendie ESHS :

Jean-Bernard Vallat poursuit en rappelant que les Autorités n'ont toujours pas de rapport officiel sur l'incendie de l'ESHS d'il y a quelques semaines. Un communiqué de la procureure pourra fournir plus d'informations et peut-être expliquer les causes exactes. Le Conseil communal ne fera aucune déclaration publique avant le ministère public. Donc tout doit être mis actuellement au conditionnel.

La réception du Président du Parlement jurassien 2020 s'est passée le vendredi 20 décembre dernier. Une cérémonie qui s'est très bien déroulée et qui a donné entière satisfaction aux personnes invitées.

Incivilités :

M. le maire cède la parole à Mme Beuchat pour une communication concernant les incivilités :

Géraldine Beuchat relève que suite à l'envoi d'un courrier aux présidents des partis politiques communaux et à la publication d'un article dans la presse relayant son contenu, le Conseil communal de Haute-Sorne souhaite apporter des précisions.

Cette lettre, émanant d'un groupe politique, invite les autres partis à participer à une rencontre pour discuter et analyser les possibilités de pallier aux diverses incivilités commises sur le territoire communal. Elle demande aussi de se pencher sur la situation de la jeunesse de la commune.

L'Autorité communale affirme que face à ces actes de vandalisme elle n'est pas restée inactive et a engagé plusieurs actions, notamment des rencontres entre les directions des écoles et la police cantonale.

Rappelons que la Commune a, depuis huit ans, un contrat de prestations avec la gendarmerie cantonale et qu'elle bénéficie par ce biais d'une police de proximité. A ce jour ce contrat donne entière satisfaction mais ne peut empêcher des actes isolés et gratuits comme les déprédations commises sur certains bâtiments, telles que les écoles !

Pour endiguer ces quelques cas d'incivilités ou de vandalisme, plusieurs pistes ont été évoquées. Certaines ont été retenues, d'autres pas. Au niveau des pistes retenues, il a été demandé à la police cantonale d'accentuer sa présence et d'effectuer des contrôles supplémentaires aux abords des endroits sensibles, notamment vers les écoles. Ce qui a été fait avec un certain succès.

La question de la pose de caméras a également été évoquée. Après l'analyse de la situation, cette solution a été écartée par le Conseil communal sachant que, expériences faites à d'autres endroits, cette pratique n'empêchera pas les actes de vandalisme comme ceux constatés ces dernières années. Dans le cadre de l'ESHS -qui est, rappelons-le, gérée par un syndicat – la pose d'une barrière dans l'enceinte de l'école secondaire a été discutée. Le but est de supprimer l'accès à la cour couverte, le soir et le week-end. Cette idée est soutenue par les Autorités de Haute-Sorne et le syndicat. Par contre elle n'a pas trouvé, dans un premier temps, bon accueil auprès d'une partie du corps enseignant de l'école secondaire.

Suite à divers événements survenus ces derniers temps -et pas uniquement l'incendie- le projet devra être repris par le syndicat.

Nous rappelons aussi que nous ne pouvons pas faire un amalgame entre la présence d'un groupe de jeunes à proximité de l'école et l'incendie, c'est pour l'heure prématuré. Les Autorités communales attendent du ministère public les conclusions de l'enquête avant de communiquer sur cet incendie. A ce jour nous n'avons pas d'autres informations.

Finalement nous tenons à rappeler aux citoyens de Haute-Sorne qu'ils habitent une commune où la sécurité est garantie. Les incivilités et autres actes de vandalisme sont en petits nombres comme en atteste les différents rapports de la police cantonale.

La jeunesse de la commune est, dans sa grande majorité, saine, joviale et pleine d'enthousiasme. Ce qui n'exclut pas, comme partout ailleurs, que quelques individus puissent s'égarer et déraiper. Nous sommes là aussi pour accompagner ces personnes.

Concernant la politique de la commune en lien avec la jeunesse, nous voudrions vous donner à nouveau une information sur le postulat no 6 en la précisant d'avantage.

En juin 2019, le Canton du Jura a lancé le programme jeunesse : Jura Jeunes 4.0.

Cette action doit permettre aux autorités et aux acteurs de la jeunesse de mieux identifier les besoins des jeunes pour proposer ensuite un cadre de développement au plus proche de la réalité jurassienne. La demande du postulat 6 -Jeunesse pas en reste ! - ayant les mêmes buts que ce programme, le Conseil communal a demandé aux Service de l'Action sociale de pouvoir profiter de cette dynamique. Ce qui lui a été accordé.

Pour rappel, les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Connaître les besoins des 12-25 ans, les acteurs jeunesse et les prestations actuelles.
- Améliorer la coopération et la coordination des acteurs travaillant dans le milieu de l'enfance et la jeunesse.
- Développer des outils de détection des besoins des jeunes.
- Consolider la stratégie jurassienne en matière de politique de la jeunesse.

La première phase étant l'étude par sondage dans le but d'extraire les données de l'enquête auprès des enfants et des jeunes de la commune. Pour ce faire, un contrat a été signé avec la Haute-Ecole ARC de gestion et l'école d'études sociales et pédagogiques. Les Autorités ont pu prendre connaissance du questionnaire envoyé et donner l'appréciation du Conseil communal. Les résultats sont attendus pour le mois d'avril de cette année.

Par la suite, les Autorités pourront profiter des interactions avec le Canton pour trouver les moyens d'amélioration et la mise en place d'une politique jeunesse qui accompagne au mieux nos plus jeunes citoyens. Pour le Conseil communal, ce mode de faire élargit la réflexion et sera sans nul doute profitable pour tous.

A noter aussi qu'un montant de CHF 2'500.- a été mis au budget pour financer l'étude. Des informations au sujet des démarches du Conseil communal ont été données à plusieurs reprises à la Commission du dicastère de l'Environnement, culture, sport et loisirs. Et finalement le Conseil général a reçu une information lors de sa séance de décembre 2019. Il a également été précisé que le Conseil général serait régulièrement informé.

C'est pour cette raison que le Conseil communal est particulièrement surpris du courrier du Groupe HSA adressé aux partis politiques, diffusées à grand coup médiatique, affirmant que le postulat 6 est resté sans suite. Ces allégations sont donc totalement erronées, sans fondement et méritent un correctif soutenu du Conseil communal.

Comme nous parlons de la jeunesse de la commune et qu'elle mérite toute l'attention des Autorités communales, il est important de rester constructif et collaboratif. Le Conseil communal vous propose, dès lors, en lieu et place de travailler de manière parallèle à celle du Conseil communal, d'attendre les résultats du travail engagé.

4. Questions orales.

M. Blaise Schüll (PCSI + RC) prend la parole et soulève que ce n'est surtout pas de gaieté de cœur que la population de Haute-Sorne a pris connaissance, en ce début d'année, d'un triste événement : « le pavillon neuf de l'Ecole secondaire victime d'un incendie ».

A un jour de la reprise des classes, après les vacances de Noël, une partie de la façade du pavillon neuf est détruite par les flammes.

Même si les causes de cet incendie ne sont pas établies et qu'une enquête est en cours, quelques questions doivent se poser.

Sachant que diverses incivilités avaient déjà été commises autour de cet établissement et malgré les appels de la direction auprès de la commune afin de prendre des mesures, rien n'a été fait selon M. Schüll.

Sachant également que la direction de l'établissement et le syndicat de l'Ecole secondaire, tout comme le Préposé à la protection des données et à la transparence, étaient partants pour la mise en place de caméras de surveillance aux alentours de l'école, cela n'a pas été suffisant pour que la commune entreprenne quelque chose.

Sachant aussi que des agences de sécurité spécialisées dans le domaine sont à même d'installer des systèmes de surveillance modernes et peu visibles, branchés uniquement durant le laps de temps voulu, la commune n'en veut pas.

M. Schüll affirme que des installations vidéo pourtant bien meilleur marché qu'un travailleur social ou qu'une mise en place d'un grillage, qui ferait d'ailleurs la honte d'un tel établissement.

Où sommes-nous donc pour parler de grillage autour d'une école, le temps est venu d'analyser la situation d'une manière raisonnable !

Il est vrai que l'on a préféré être plus arrangeant lorsque des caméras de surveillance ont été installées dans les corridors de l'école primaire, à l'insu de la commission d'école, de la commune, de son règlement communal et du Préposé à la protection des données.

Aujourd'hui, il faut aller de l'avant et avec les bruits qui courent, nous sommes en droit de savoir qui a renoncé à la pose de caméras de surveillance aux alentours de l'Ecole secondaire, un outil utilisé loin à la ronde et très efficace pour celles et ceux qui veulent bien y croire.

D'où la question : qui a renoncé à la pose de caméras de surveillance à l'Ecole secondaire de Haute-Sorne et pour quelles raisons ?

M. Jean-Bernard Vallat répond que oui, un événement très regrettable et qui interpelle si les conclusions de l'enquête prouvent un incendie intentionnel, mais, à ce jour, aucune communication n'est faite et les Autorités communales n'ont pas d'informations qui donnent les causes de cet incendie !

Des incivilités et des atteintes à la propriété commises sur le territoire communal arrivent régulièrement, pas seulement aux abords de l'ESHS. Dire que rien n'a été entrepris est faux et les Autorités essayent de réduire les agissements douteux de quelques personnes dans la mesure de leurs moyens.

Comme déjà dit lors des communications, la pose de caméras à l'ESHS avait été proposée il y a quelques temps déjà mais les Autorités de la Commune n'avaient pas adhéré à ce concept qu'elles ne trouvaient pas adapté à la situation.

Le Conseil communal a préféré l'augmentation des rondes de la Police et de proposer la pose de barrières permettant d'empêcher l'accès, le soir et le week-end à la cour couverte qui est, depuis la construction des pavillons, à l'abri des regards.

Quand on parle de barrières, on ne parle pas de grillages comme on peut en découvrir autour des écoles de nos voisins français, mais simplement de portails sur 2 endroits différents et non autour de la parcelle. Le Conseil communal ne veut pas interdire l'accès des espaces qui sont publics mais en limiter leurs utilisations.

Concernant les caméras de l'EP, tout a été réglé dans le cadre de l'école après avoir entendu les personnes concernées par la pose de ces caméras.

Concernant le renoncement aux caméras de surveillance, les Autorités ont déjà communiqué ici devant le législatif et assument le fait qu'elles n'ont pas donné d'avis positif pour l'installation de caméras. Autour des écoles mais ailleurs également.

M. le maire rappelle que le terrain et les bâtiments de l'Ecole Secondaire de la Haute-Sorne appartiennent à un syndicat composé de 3 Communes et que la Commune de Haute-Sorne n'a pas la majorité dans les décisions prises lors des Assemblées générales.

Lorsque le projet de pose de caméras est arrivé au Conseil communal, ce dernier a simplement donné un avis négatif jugeant, comme déjà dit, qu'il ne va pas régler les problèmes d'incivilité sur le territoire communal en filmant les gens et que ce genre de mesures ne font que déplacer les problèmes.

Comme dit dans les communications, il n'y a pas de gros problèmes d'incivilité sur la Commune et les cas particuliers pourront toujours se produire, caméras ou non !

M. Blaise Schüll est partiellement satisfait.

Mme Catherine Wolfer (PS-Verts) revient sur la séance du Conseil Général du 17 décembre 2019 où celui-ci a préavisé favorablement le projet d'assainissement et de modernisation des installations du FC Bassecourt. Cet objet passera d'ailleurs en votation populaire le 29 mars prochain ce dont nous pouvons nous réjouir.

À la suite de cette soirée, Mme Wolfer s'est questionnée par rapport au fait que d'autres sociétés sportives de Haute-Sorne pourraient déposer des projets de modernisation de leurs installations.

Tout comme elle, vous savez peut-être que le Skater Hockey Club de Bassecourt travaille à l'élaboration d'un tel projet. Il est vrai que les installations qu'ils occupent ont bien vécu et ne sont pas des plus pratiques.

Mme Wolfer a lu, aussi, dans le dernier journal communal, qu'un centre sportif faisait partie du plan d'investissements prévu par le conseil communal et ces informations la questionnent.

Que l'on s'entende bien, elle ne souhaite en aucun cas polémiquer à ce sujet. La commune s'est dotée d'un règlement qui l'oblige à adopter une attitude identique face à chaque société et Mme Wolfer ne doute pas que ce principe soit respecté.

Elle se permet simplement de demander au conseil communal de donner sa position par rapport à de nouvelles demandes de la part d'autres sociétés. Pourrait-il également éclairer sur cette idée de centre sportif ?

Mme Géraldine Beuchat répond que, pour les sociétés qui possèdent leurs propres infrastructures, le Conseil communal n'a reçu à ce jour qu'une demande du Skater Hockey de Bassecourt qui souhaite rénover leurs infrastructures et qu'il en a bien besoin. La demande de soutien doit encore être précisée. Pour cette raison, une séance est prévue au milieu du mois de février pour en discuter.

Une autre demande du FC Courfaivre pour un couvert au stade des Tilleuls est également en cours. Le Conseil communal a choisi de traiter les demandes de soutien au fur et à mesure de leur arrivée. Il essaye, dans la mesure du possible, d'être équitable en sachant aussi que chaque projet est spécifique.

En effet, le programme de législature prévoit l'étude d'un complexe sportif. Le Conseil communal a décidé de débiter l'étude dès que possible. À noter aussi que les dossiers courants sont prenants et ne laissent que peu de temps pour développer ce type de projet. Mais il y a une réelle volonté de l'exécutif pour lancer cette étude prochainement.

Catherine Wolfer est satisfaite.

M. Jimmy Wicki (PDC) souligne que sa question concerne la traversée à pied du giratoire aménagé entre la Coop à l'est de Bassecourt et la bretelle d'autoroute. Nous avons constaté, à plusieurs reprises, que des piétons, sportifs, joggeurs ou simples parents conduisant une poussette d'enfant, éprouvaient de très grandes difficultés à traverser le giratoire.

Cette traversée est excessivement dangereuse. Aucun passage n'a été aménagé. Quelle solution l'exécutif préconise-t-il dès lors pour améliorer cette situation qui n'est pas acceptable, compte tenu des graves dangers qu'elle crée actuellement ?

M. Frédéric Juillerat répond qu'il est toujours possible de ne pas traverser ce rond-point et il est possible de longer le bord de l'autoroute pour passer sous le pont qui se trouve à 100 m du rond-point. La question sera néanmoins envoyée à l'OFROU afin de permettre d'étudier le cas suite à la question de M. Wicki.

M. Jimmy Wicki est satisfait.

M. Laurent Beuchat (PCSI) relève qu'il ne fera pas la genèse du mal qui attaque certaines essences de nos forêts jurassiennes et d'ailleurs. Il n'a qu'à lever les yeux depuis chez lui pour observer la forêt de la Jacoterie à Jolimont et voir des couleurs d'automne dès le printemps. Ses questions sont celles-ci : quelle est l'état de santé des forêts de Haute-Sorne et y a-t-il des zones à risque pour les usagers en tout genre ?

M. Raoul Jaeggi explique que l'état de santé des forêts de la commune de Haute-Sorne se dégrade depuis 2 à 3 ans. Mais c'est également le cas pour le canton et pour une partie de la Suisse.

Les raisons principales sont les conditions météorologiques : le manque de pluie ainsi que les chaleurs excessives en sont la cause. Et toutes les essences souffrent : le hêtre, le chêne, l'érable, le sapin, l'épicéa, le pin et le mélèze pour ne citer que les plus courantes.

L'essence la plus touchée est certainement l'épicéa en termes de volumes exploités. Mais la cause n'est pas directement liée aux conditions météo, mais plutôt aux attaques de bostryches pour cette essence-là. Le sapin est peut-être le second arbre le plus touché car il souffre principalement du manque de précipitations.

Pour les essences feuillues, les dégâts sont de moins grande envergure. Les gros dégâts constatés sur le hêtre sont principalement situés en Ajoie. Pour le hêtre situé en Haute-Sorne, le vallon de Soulce est le plus touché à cause de son versant exposé au sud, mais cela n'a rien à voir avec la situation au nord du canton.

Cependant, durant cet hiver, nous avons pu observer des signes de dépérissement sur les vieux hêtres situés sur les versants exposés au nord. Une meilleure vue d'ensemble pourra être établie ce printemps lors du débourrement.

À l'heure actuelle, le frêne reste l'arbre le plus dangereux en termes de chute de branches. Certains sujets présentent l'ensemble de leur houppier complètement sec. Mais le frêne ne représente que quelques pourcents par rapport aux autres arbres.

En ce mois de février, aucun chemin ou sentier n'a lieu d'être fermé sur la commune pour l'instant. Le risque de branches sèches menaçantes peut être considéré aujourd'hui comme acceptable.

Pour l'année 2019, les exploitations forcées se montent à environ 8'000 m³, principalement du sapin et de l'épicéa. Volumes auxquels il faut ajouter les arbres qui seront laissés à l'abandon : volume très approximatif de 4'000 à 6'000 m³. Au total, le volume d'arbres exploités correspond à une année d'exploitation normale, ce qui l'est moins c'est que ce sont tous des arbres morts !

M. Laurent Beuchat est satisfait.

Mme Adeline Mahon (PDC) a une question qui a pour objet la votation populaire des citoyens et citoyennes de Haute-Sorne relative aux quatre messages adoptés par le Conseil général qui concernent : Le crédit relatif à l'acquisition du bâtiment Banque Raiffeisen pour la Maison de l'enfance à Courfaivre ; Le crédit relatif à l'assainissement des infrastructures et des installations du stade des Grands -Prés à Bassecourt et notamment le Centre de culture et de sport de Courfaivre.

Il était prévu que ces objets soient soumis au Corps électoral de Haute-Sorne le 9 février 2020 ou cas échéant au début mars 2020, à l'occasion du 2ème tour de l'élection complémentaire au Gouvernement jurassien. Or, nous avons appris finalement que ces objets seront soumis en votation populaire le 29 mars 2020.

Notre question est dès lors la suivante : pour quelle raison l'exécutif n'a-t-il pas fait le nécessaire pour soumettre au Corps électoral en février ou début mars 2020 ces quatre objets, mais seulement le 29 mars 2020 et quel est le coût financier de ce report de votation au 29 mars 2020.

M. Jean-Bernard Vallat explique que la décision du Conseil Général qui avait demandé une modification des messages ne permettait pas de faire ces votations au 9 février 2020. De plus, pour le 1^{er} mars 2020, il paraissait compliqué d'envoyer deux enveloppes de votes aux électeurs car les délais de réception du matériel de vote n'est pas le même lors d'élection que de votation.

M. le maire pense qu'il vaut la peine de le reporter pour être plus transparent et éviter au maximum les problèmes de dépouillement. Quant au prix, lorsqu'il y a des votations communales comme celles-ci à 4 objets il faut compter 5'000 frs. Ce prix aurait été le même si la date du 1^{er} mars était maintenue car il y aurait eu deux envois (l'un cantonal et l'autre communal).

Mme Mahon est satisfaite.

5. Prendre connaissance et accepter les budgets communaux et bourgeois 2020 ainsi que les taxes y relatives (message n°144 du Conseil communal au Conseil général du 04 février 2020).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Dobler explique qu'il y a un peu de retard cette année dans la présentation du budget car l'outil MCH2 était en cours d'élaboration et qu'en préambule, M. Mirco Bellè fera une explication de ce nouveau système MCH2. M. Dobler explique que les communes ont mis sur pied le MCH2 communal avec un groupe de travail afin de répondre aux demandes du canton.

M. Bellè explique ce qu'est le MCH2 et présente le concept à l'aide du présentation (cf annexe1 au présent PV)

Suite à cette information, M. Voyame demande si les groupes souhaitent s'exprimer.

M. Kevin Challet du groupe PS+Verts soulève que l'année 2020 est une année de transition et de changement du point de vue comptable, avec l'introduction au 1^{er} janvier 2020 du MCH2 pour toutes les collectivités publiques du canton.

Ce projet amplifie la transparence et la clarté des comptes communaux, avec par analogie, de nouvelles exigences en matière de révision des comptes.

Le résultat du budget 2020 révèle une baisse de plus de 33% du déficit par rapport à l'exercice de l'année précédente. Celui-ci reflète la bonne santé financière de notre commune.

Afin de présenter des projets cohérents à la population et ainsi faire vivre notre commune, il est essentiel de présenter des investissements. Cependant, durant les 2 à 3 prochaines années, nous devons faire preuve de sagesse car de nombreuses incertitudes demeurent en fonction des décisions politiques qui seront prises aux étages supérieurs. Les réformes fiscales annoncées influenceront d'une manière ou d'une autre les comptes communaux et par conséquent notre marge de manoeuvre !

De plus, nous remarquons que les charges liées augmentent chaque année (+ 355'000.- par rapport à l'année 2019). Ainsi, les impôts des personnes physiques servent uniquement à combler le total de ces charges et non à faire des investissements en faveur de la population.

Le groupe PS+Verts tient à remercier et féliciter le responsable du dicastère des finances, le service financier au complet pour son excellent travail ainsi que tous les conseillers communaux pour la gestion financière de leur dicastère.

M. Jean-Marie Allimann du groupe PDC soulève que le parti a examiné de manière approfondie les budgets communaux et bourgeois 2020, qui sont frappés du sceau de la mise en vigueur des normes MCH 2, grande nouveauté au niveau comptable. Le groupe va voter ces budgets tels qu'ils nous sont présentés, en prenant acte néanmoins, non sans craintes et soucis réels pour l'avenir, du déficit budgété.

S'il est vrai que les comptes de Haute-Sorne se sont toujours soldés finalement par un bénéfice dès la création de la nouvelle commune, deuxième commune du canton, force est d'admettre que, pour l'avenir, la situation ne semble de loin pas aussi réjouissante.

Ainsi et en particulier :

- a) L'excédent de charges de Fr. 602'000.-- porté au budget pour 2020 ne va certainement pas diminuer dans les années à venir ; il est vrai que malgré la réduction de 1 % liée à la baisse linéaire fiscale relative aux personnes physiques (application du programme Jura, Pays ouvert), les produits fiscaux sont stables. Force est toutefois de constater que les produits extraordinaires dont a bénéficié la Haute-Sorne (subside de fusion, viabilisation des Longues-Royes, etc.) constituaient des apports exceptionnels uniques qui ne vont pas se renouveler à l'avenir.
- b) Par ailleurs, le transfert de charges du canton aux communes va certainement s'accroître et en aucun cas diminuer. L'on constate ainsi une hausse des charges liées sur lesquelles la Commune n'a pas de pouvoir d'action.
- c) Les pertes de recettes et produits vont s'accroître, liées à de nouvelles déductions heureusement accordées s'agissant des cotisations à la caisse maladie par exemple ;
- d) Par ailleurs, force est de constater que les différents messages portant sur des crédits acceptés par le Conseil général durant l'année 2019 sont financés par emprunts, ce qui augmente la dette de Haute-Sorne. Il est vrai que les taux d'intérêt sont excessivement bas depuis quelques temps et encore pour quelques années, mais qu'en serait-il si les taux venaient à augmenter, voire à prendre l'ascenseur ?

L'objectif qui s'impose est que la pression fiscale n'augmente en tous les cas pas. Nous devons dès lors être extrêmement attentifs dès le prochain budget 2021.

A ce stade, force est de constater que le nouveau modèle comptable harmonisé constitue une opération extrêmement positive dans la mesure où il permet beaucoup plus de visibilité et de transparence dans la présentation des recettes et des dépenses.

Nous acceptons dès lors ces budgets tels que présentés.

Nous entendons également exprimer notre totale reconnaissance aux élus et fonctionnaires qui ont travaillé d'arrache-pied à la mise sur pied de ce budget. Nous saluons notamment l'excellent travail mené par M. Etienne Dobler, en charge des finances de Haute-Sorne et également celui de M. Mirco Bellè, spécialiste et parfait connaisseur de la mise en application des normes MCH 2.

Merci à vous ainsi qu'aux membres de l'exécutif d'avoir fait l'effort de présenter un budget sinon équilibré, en tous les cas à nos yeux parfaitement acceptable, vu la conjoncture et les circonstances actuelles.

M. Blaise Schüll du groupe PCSI relève que Le groupe PCSI et Rassemblement a pris connaissance des différents budgets et notamment celui de la commune qui se solde par un excédent de charges de Frs. 602'000.00, malgré plus de Frs. 300'000.00 de charges liées dont principalement le social et l'enseignement.

Ce budget a été établi sur la nouvelle base du plan comptable MCH2, soit la mise en application des nouvelles normes qui représente une refonte complète du budget ainsi que des comptes. Cette nouveauté a nécessité une grande débauche d'énergie pour arriver au résultat final. Elle a l'avantage de mieux ventiler les charges et les produits.

D'une façon générale, le cadre de gestion financière se professionnalise et est plus rigoureux au niveau des amortissements.

Le budget comme présenté est un exercice dans la continuité avec un excédent de charges modéré. Les différents acteurs, en l'occurrence nos conseillers communaux, ont su jouer le jeu afin de prévenir les dépenses.

Un budget d'investissement a également été élaboré avec des investissements prévus à hauteur de 10 millions pour différents projets, notamment le futur achat du bâtiment de la poste à Courfaivre, les installations du FC Bassecourt et plusieurs réfections de rues.

En conclusion, le groupe PCSI et Rassemblement acceptera les différents budgets à l'unanimité.

Il en profite pour remercier l'administrateur financier, son équipe, ainsi que toutes les personnes qui ont ouvert à l'établissement de ces budgets.

Toutefois, il faudra garder un œil avisé sur les années futures qui s'annoncent un peu plus difficiles dans l'élaboration des budgets

Suite à cette prise de parole, M. Voyame cède la parole à M. Dobler qui fait une présentation du budget communal.

Suite à la présentation de M. Dobler (cf document annexé), M. Voyame demande le vote et le budget est accepté à l'unanimité par le Conseil général.

M. Voyame cède ensuite la parole à M. Dobler pour qu'il présente les budgets bourgeois.

Après la présentation de M. Dobler, M. Voyame passe au vote et les budgets 2020 des bourgeoisies sont acceptés à l'unanimité par le Conseil général.

M. Dobler remercie les groupes et tiendra compte des remarques émises.

6. Réponse à la QE n°49 déposée par le groupe PS-Verts et intitulée « Etat des lieux des nappes phréatiques de Haute-Sorne ».

Mme Voirol (PS+Verts) est satisfaite de la réponse.

7. Réponse à la QE n°50 déposée par le groupe HSA et intitulée « Emplacements des moloks Courfaivre ».

Ce point est reporté à la séance du Conseil général du 09 mars 2020.

8. Traiter la motion du groupe PDC n°23 « Soutien aux personnes âgées et à mobilité réduite »

Adeline Mahon (PDC) développe la motion concernant le soutien aux personnes âgées et à mobilité réduite en soulevant qu'elle a déposé une motion le 17 décembre dernier concernant le soutien aux personnes âgées et à mobilité réduite suite aux moloks qui seront implantés dans la commune prochainement.

En effet, suite à de nombreuses discussions et demandes des citoyens, il lui a paru important de faire quelque chose pour soutenir cette partie de la population. Pour exemple, pas plus tard que la veille du Conseil général, elle a reçu un courrier allant dans ce sens et demandant au Conseil général de mettre en place un système d'aide. Ce qui prouve bien que la population attend un soutien de la commune.

Comme mentionné dans sa motion, elle demande à ce qu'un service d'aide soit mis en place pour emmener les poubelles des personnes qui ne peuvent pas se déplacer aux moloks.

Des systèmes d'aides existent déjà dans certaines communes comme Boécourt ou Rossemaison. Il est important que ces personnes puissent garder un maximum d'indépendance et c'est pourquoi je pense qu'il est de notre devoir de mettre en place un service pour les soutenir.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas simplement nous contenter de la solidarité entre habitants. Certaines personnes n'ont pas de famille, ni de proches pour les aider et nous devons également penser à ces personnes seules.

Ce service ne doit pas obligatoirement être gratuit. La commune peut très bien demander une contrepartie financière aux habitants qui bénéficient de cette aide. Le but de cette motion est surtout d'apporter une solution concrète qu'elle soit gratuite ou payante. Si cette motion se met en place, il faudra également instaurer des règles pour savoir qui peut bénéficier ou pas de cette aide afin d'éviter les abus.

Afin que ces citoyens puissent bénéficier du soutien de Haute-Sorne, je vous demande d'accepter cette motion.

Mme Géraldine Beuchat explique que la position du Conseil communal pour la motion 23 « Soutien aux personnes âgées et à mobilité réduite » est la suivante.

Le choix des emplacements pour les containers semi-enterrés a été fait en fonction d'une répartition homogène sur l'ensemble du territoire, ceci pour favoriser la mobilité douce et pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. La plupart des Moloks ne sont donc pas très éloignés les uns des autres.

Pour les personnes pour qui il sera difficile d'amener leur sac aux emplacements prévus, le Conseil communal fait appel à la solidarité entre habitants. La personne qui, par exemple, amène les achats pour remplir le frigo prendra sans aucun doute le sac à ordures en repartant pour le déposer dans le Molok le plus proche.

Dans les communes qui ont déjà des Moloks, cette solidarité fonctionne très bien. Pas de raison qu'il en soit autrement à Haute- Sorne.

Pour le Conseil il n'est pas du ressort communal d'organiser ce genre de service. Par similitude, rien n'est organisé pour le ramassage du papier dans les villages qui n'ont pas le ramassage porte à porte.

L'organisation d'un tel service pour une commune de notre importance serait complexe et aurait un coût administratif et opérationnel qui devrait se répercuter sur les taxes.

Vous parlez d'exemple d'autres villages. A Boécourt, c'est une initiative privée de 2 jeunes qui propose leur service contre un franc !

Des pistes pourraient être étudiées mais le service sera probablement payant. La poste p.ex. à un service « Le dernier kilomètre » qui pourrait solutionner cette problématique.

Un grand nombre de solutions peuvent être imaginées sans que la gestion soit du ressort communal. Vous l'aurez compris, le Conseil communal n'adhère pas à la motion et propose de la transformer en postulat.

M. Voyame demande si madame Mahon souhaite transformer sa motion en postulat. Madame Mahon refuse la transformation.

Suite au vote, 11 conseillers acceptent la motion et 12 conseillers sont contre la motion. La motion est donc refusée.

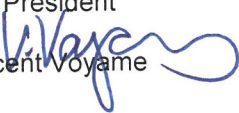
M. le Président donne connaissance du dépôt des documents suivants :

- Question écrite du groupe PCSI+RC intitulée : « Prestation de la police cantonale dans le secteur de Haute-Sorne. »
- Motion du groupe UDC intitulée : « Adjudication des coupes de bois. »

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, M. Vincent Voyame remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Il leur donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil général le 09 mars 2020 et leur souhaite une belle fin de soirée. Les documents liés au message du budget 2020 sont annexés au présent PV.

M. Vincent Voyame lève la séance à 21h38

Bassecourt, le 04 février 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le Président

Vincent Voyame

Le Secrétaire

Raphaël Messerli